

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC2044

présenté par

Mme Calvez, M. Sorre, Mme Melchior, Mme Brulebois, Mme Delpech, Mme Genetet,
M. Laussucq, M. Marion, Mme Spillebout, Mme Thevenot, Mme Levasseur et M. Masséglia

à l'amendement n° AC|1466 du Gouvernement

ARTICLE 5

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« La convention stratégique pluriannuelle de la société France Médias mentionne l'objectif de réduction progressive de la place de la publicité et des parrainages dans la diffusion de l'offre de service public. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de repli vise à préciser l'inscription d'un objectif de réduction progressive des messages publicitaires sur les antennes du service public afin de permettre une transition au long terme vers un modèle économique moins dépendant des financements commerciaux pour les sociétés de l'audiovisuel public, tout en économisant du temps d'attention aux téléspectateurs.